



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

LE DIRECTEUR GENERAL

Bruxelles, le 20.04.2010 D 04532
D(2010)

Mr. Sam Lambourn
NWWRAC
Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Co Dublin
Irlande

Objet: Participation du CCR EOS à la mise en œuvre de la directive cadre "stratégie pour le milieu marin"

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre en date du 1^{er} mars 2010, je tiens tout d'abord à appuyer votre propos quant à l'importance pour les pêcheurs européens de la Directive 2008/56/CE établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre pour le milieu marin).

J'ai officiellement transmis votre demande à la Direction Générale chargée de l'Environnement. Cette dernière m'a informé que plusieurs organisations de pêcheurs et ONG étaient membres des groupes de travail (notamment Europêche, Seas at Risk, WWF, la National Federation of Fishermen's Organisations et la Scottish Fishermen's Federation). Ces membres ont accès au site web mis en place par la Commission (CIRCA) sur lequel est disponible toute l'information relative aux différents groupes de travail. Considérant que plusieurs de ces organisations sont membres du CCR EOS, la DG Environnement estime que la participation du CCR EOS aux différents groupes de travail n'est pas justifiée.

Pour plus d'information, je vous invite à contacter directement l'unité DG ENV D2 chargée de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fokion Fotiadis